

Conseils Municipaux :

Toutes les délibérations ci-après ont fait l'objet de discussion, réflexion et ont été votées à l'unanimité

02/02/2019 :

- Délibération contre le transfert de la compétence « eau/assainissement » à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020 ;
- Tarifs 2019 des redevances « eau et assainissement » ;
- Taux des taxes 2019 ;
- Demande de financement dans le cadre du FODAC pour « les finitions intérieurs de la salle des Lunières » 25 193€ HT de travaux pour une aide départementale de 10 600€ ;
- Demande de financement dans le cadre du FRAT 1250 pour « la finition extérieure et l'accessibilité de la salle des Lunières » 28 650€ HT de travaux pour une aide régionale de 12 000€ ;
- Demande de financement dans le cadre des amendes de police pour « la sécurisation du chemin de Notre Dame » 6000€ HT de travaux pour une aide départementale de 3 000€ ;
- Demande de déclaration préalable pour la réfection du toit du Garage des associations et la pose de panneaux solaires (obtenue) ;
- DETR 2019 « Garage des associations » ;

08/03/2019 :

- Subventions 2019 (2050€ inscrits au compte 6574 du BP) ;
- Orientations budgétaires, préparation budgets ;

12/04/2019 :

- Vote des Budgets Prévisionnels 2019 :

	dépenses	recettes
• commune M14		
Fonctionnement	243 444.80 €	243 444.80 €
Investissement	316 256.50 €	316 256.50 €
Total prévisions 2019	559 697.30 €	559 697.30 €
• CCAS M14		
Fonctionnement	1 945.12 €	1 945.12 €
Investissement	11.69 €	11.69 €
Total prévisions 2019	1 956.81 €	1 956.81 €
• Eau/Assainissement M40		
Exploitation	61 471.75 €	61 471.75 €
investissement	21 107.01 €	21 107.01 €
Total prévisions 2019	82 578.76 €	82 578.76 €

- Investissements à réaliser par la CCAPV sur la commune pour le passage en extension des consignes de tri et attribution d'un fonds de concours, le Conseil Municipal a été défavorable à la pose de colonnes payantes (3 900€) ;
- Changement de nom sur le bail de l'appartement de l'ancien presbytère ;



- **08/05/2019 : cérémonie au Monument aux Morts /11h**
- **26/05/2019 : élections européennes (LE FUGERET/bureau ouvert de 8h à 18h)**

Parution Trimestrielle - Distribution Gratuite - Imprimé par nos soins -
Rédaction : Nicole, Michèle et Jean-Marc - Mise en Page et Impression : Nadine

Edito : A. PESCE - Maire de LE FUGERET -

LO JORNAU PICHON

La Revue d'informations Municipales du Fugeret

www.lefugeret.com n°10*.* 1^{er} trimestre 2019 *.*n°10 www.lefugeret.com

ÉDITORIAL

Cher(e)s administré(e)s,

Je vous communique par le biais de notre journal municipal des dernières informations et grandes lignes concernant notre commune et l'interco :

1) pour la commune, le budget prévisionnel 2019 vient d'être voté, vous trouverez à l'intérieur les orientations décidées sans augmentation de la pression fiscale et des redevances ;

2) du côté de la communauté de communes, le périple « eau/assainissement » continue ; la décision des communes qui la compose doit être rendu pour le 30 juin prochain. Pour ce qui nous concerne, la délibération pour le maintien aux communes a été prise dès le 1^{er} conseil de l'année.

La décision finale sera rendue début juillet, j'espère ! Suite à un vote en conseil communautaire et de façon à savoir vers quoi nous nous dirigeons ; 4 scénarios possibles :

- *transfert de la compétence « eau/assainissement » à l'interco,
- *maintien de la compétence « eau/assainissement » aux communes,
- *transfert à l'interco uniquement la compétence « eau »,
- *transfert à l'interco uniquement la compétence « assainissement »,

A ce jour, rien n'est acquis que ce soit pour le transfert ou l maintien aux communes jusqu'en 2026. Lors d'une séance de la commission dédiée, j'ai demandé que soit pris en compte et acté après l'avis de chaque commune, la date de 2026 (si la majorité en a fait le choix) sans qu'il faille délibérer à nouveau n'importe quand, sur ce transfert ou pas, à la demande d'une commune, comme la loi le permet ; ce qui me paraît logique, mais cela ne pourra se faire qu'après les municipales de mars 2020, d'où l'importance de pouvoir compter sur une majorité de conseils municipaux (dont nous faisons partie) favorable au maintien de cette compétence aux communes ; je reste confiant !

Une simulation a été faite afin de bien comprendre les dégâts liés à ce transfert et à l'impact financier sur le budget des habitants :

tarif de la redevance « eau/assainissement » 2019/LE FUGERET = forfait 203.60€ TTC (toutes charges comprises)

prix moyen de l'EAU en France = de 3.80 à 4€/m³

prix moyen de l'ASSAINISSEMENT en France = 2€/m³

consommation moyenne d'EAU pour un foyer de 4 personnes (2adultes/2enfants)= 150m³

pour l'ASSAINISSEMENT, en moyenne il faut prévoir 150€

le total annuel représente en moyenne : 600€ d'EAU+ 150€ d'ASSAI. Soit 750€ TTC (+ abonnement compteur)

Alors qu'on nous parle sans cesse de gain de pouvoir d'achat, le maintien cette compétence en régie communale en est l'exemple concret !

C'est ce que j'ai signifié à Monsieur le Préfet et à nos parlementaires.

Voilà ce qui nous attend mais sachez que nous ne renoncerons pas, nous ne lâcherons rien pour l'intérêt de tous et que le combat continue...

Bien cordialement.

André PESCE,
Maire de LE FUGERET

Nice/St André-les-Alpes



reprise du service régulier en train le 01/05/2019



0492832016 / 0970621298 le.fugeret.mairie@wanadoo.fr

